



Documents de fin de contrat

Par **delavvt**, le **01/02/2018** à **14:41**

Bonjour.
Mon contrat ayant pris fin le 12/01/18, j'avais posé mes congés la semaine d'avant, du coup mon employeur s'était engagé oralement à m'envoyer mes documents de fin de contrat. Déménageant à 1000 km cela m'arrangeait.
Puis refusant de me payer des heures sup, il ne veut plus envoyer mes documents et m'oblige à venir sur place les récupérer.
Le problème c'est que j'ai un nouveau travail et il m'est impossible de prendre 2 jours pour aller sur place!
Je suis complètement bloqué, quelles solutions s'offrent à moi ?
Est-il possible de faire une procuration ?
Merci

Par **morobar**, le **01/02/2018** à **18:13**

Bjr,
et m'oblige à venir sur place les récupérer.
C'est la loi.
Les documents sont quérables (à, prendre sur place) et non portables (expédiés par la poste).
Une procuration est possible dans les conditions suivantes:
a) demander l'accord de l'employeur
b) en cas d'accord, établir une procuration en détaillant le mandat:
* récupérer le bulletin de salaire
* récupérer l'attestation Pole-emploi
* récupérer le certificat de travail
* signer et récupérer le solde de tout compte.
Faire légaliser votre signature sur le pouvoir, en signant le document à la mairie qui attestera de votre identité.
Le mandataire devra se présenter avec une pièce d'identité.